

# AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES

— — — o — — —

## PREMIÈRE PARTIE

— — — o — — —

### LECTURE

Les *Règlements* du Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique disent: " Il n'est pas nécessaire d'enseigner toutes les lettres de l'alphabet avant de commencer l'étude des mots"; afin de nous conformer à cette sage décision, nous renvoyons l'étude traditionnelle des vingt-six lettres à la page 31 de l'ouvrage, alors que toutes les lettres ont été apprises isolément d'abord, puis par groupe, en vue d'arriver le plus tôt possible à la lecture des mots.

PRINCIPES.—La méthode repose sur les principes suivants:

1. La syllabe ne se décompose qu'en deux éléments : le SON et L'ARTICULATION.

2. Le maître n'enseigne qu'UNE SEULE DIFFICULTÉ à la fois; de là omission intentionnelle, dans les premières pages, de tout ce qui n'est pas d'une lecture facile et de tout ce qui constitue une exception.

3. LA NOUVELLE ÉPELLATION seule peut conduire rapidement et logiquement l'enfant à la lecture courante.

PROCÉDÉS.—1. Les consonnes ou articulations ne sont pas appelées par leur nom ordinaire: *bé*, *ré*, *dé*, *effe*, *yé*, *ache*, etc., mais d'après leur prononciation. Exemples: *b = be*; *d = de*; *f = fe*; *t = te*; *g = gue*; *c = que*; etc.

2. Les sons, qu'ils soient représentés par une lettre ou par plusieurs, doivent être prononcés *d'une seule émission de voix*, sans tenir compte des lettres. Exemples: *a, en, ou, ou*; *a* se prononce